

Au sommaire

5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Immobilier. Conséquences du nouveau calcul du DPE à compter de 2027

Propriété. Loi *RIPOST* du 18 août 2026 : mesures immobilières

Urbanisme / Construction. Loi *Montagne III* : autorisations d'urbanisme et servitudes de passage

Environnement. *MaPrimeRénov'* : Évolutions applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

9 ENTREPRISE

Baux commerciaux. Illicéité d'une clause d'augmentation périodique, automatique et forfaitaire du loyer sans limite de durée ou de plafond

10 FISCAL

Procédure fiscale. Le dépôt d'une déclaration fiscale rectificative ne vaut pas renonciation au bénéfice de la prescription

À LA Une

Loi *UPSA* : droits de préemption et d'opposition des SAFER

La loi du 18 août 2026 d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles complète la loi d'orientation agricole de 2025 (L. n° 2025-268, 24 mars 2025) et la loi *Duplomb* (L. n° 2025-794, 11 août 2025). Elle a notamment pour objectifs de consacrer l'agriculture comme un intérêt général supérieur, d'accélérer la simplification administrative, de faciliter l'accès au foncier agricole, en particulier en modifiant et en élargissant les droits de préemption des SAFER et, enfin, de renforcer la protection des exploitants face aux concurrences déloyales. Elle modifie directement certaines formalités que le notaire doit accomplir lors des ventes.

> LIRE P. 1